



La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

COPENHAGUE en 18 questions/réponses

▪ Repères

▪ Origine

▪ Contexte

▪ Les chiffres

▪ Objectifs

▪ Dates clés

▪ Événements



Direction générale de
la mondialisation,
du développement et
des partenariats

1. Qu'est-ce que le réchauffement climatique ? Quelle est la base scientifique du processus de Copenhague ?
2. Pourquoi organiser une nouvelle conférence internationale sur le changement climatique et comment doit se dérouler la conférence de Copenhague ?
3. Comment sont organisées les négociations et la Conférence ?
4. Quelle est la position de la France ?
5. Quelle sera la forme du texte final ?
6. Qu'attendons-nous de Copenhague ?
7. A quoi sert le « Major Economies Forum on Energy and Climate » dans la négociation sur le climat ?
8. L'arrivée de l'administration Obama et les annonces récentes du président américain n'ont-elles pas changé la donne et le cours des négociations ?
9. Quelle contribution des grands pays émergents dans l'accord de Copenhague ?
10. Quelle place pour l'Afrique et les pays les plus vulnérables dans la négociation climat ?
11. Quel rôle pour la société civile dans les négociations ?
12. Quid du nucléaire et des technologies bas carbone dans les négociations ?
13. Certains prévoient que le changement climatique va entraîner une augmentation considérable des réfugiés dit « climatiques » ? Comment gérer cette question ?
14. Forêt : quelle place pour la gestion durable des forêts à Copenhague ?
15. Financement : les pays du sud réclament une aide financière supplémentaire pour lutter contre le changement climatique ? Comment répondre à ces attentes ?
16. Le Conseil européen prévoit qu'en cas d'accord satisfaisant à Copenhague l'engagement de l'UE passera de 20 à 30%. Compte tenu de la façon dont se présente Copenhague, l'Europe passera-t-elle de 20 à 30% ?
17. Que fait l'UE pour aider à la conclusion d'un accord ?
18. Que fait la diplomatie française pour favoriser la conclusion d'un accord à Copenhague ?





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

1. Qu'est-ce que le changement climatique ? Quelle est la base scientifique du processus de Copenhague ?

Le changement climatique résulte de l'augmentation de la température moyenne à la surface de la planète. Il est dû aux gaz à effet de serre rejetés par les activités humaines et piégés dans l'atmosphère. Les études scientifiques ont en effet démontré, depuis plusieurs milliers d'années, une corrélation parfaite entre la concentration de CO₂ dans l'atmosphère et les variations de température. On constate une accélération de ce phénomène, directement proportionnel à l'augmentation de CO₂ enregistrée dans l'atmosphère, au cours des dernières décennies, qui ont vu les records se succéder, partout dans le monde, en termes d'année la plus chaude, de variations de la pluviométrie, de dérèglements dans les rythmes agricoles séculaires, de nombre d'événements climatiques extrêmes...

Ceci est un constat, et non une opinion, basé sur des millions de données relatives à la situation passée et actuelle, indépendamment de toute projection pour l'avenir, qui fait l'objet de plusieurs scénarios envisageant différentes hypothèses sur la base des tendances actuelles et du calcul des probabilités. **Ainsi, au cours du 21^e siècle, le changement climatique global, suivant les scénarios retenus, pourrait entraîner une augmentation moyenne de la température terrestre de l'ordre de 1,1 à 6,4° par rapport à l'année 2000.**

Ces études sont faites par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - IPCC), qui rassemble des milliers de scientifiques de toutes disciplines à travers le globe, qui a été chargé par l'ONU de présenter les connaissances scientifiques sur les causes des changements climatiques, leurs conséquences et les risques qui en découlent.

Le GIEC doit en outre réfléchir aux stratégies d'atténuation, c'est à dire essentiellement de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et d'adaptation aux nouvelles conditions climatiques.

Dans son 4^e rapport publié en 2007, le GIEC constate que les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004, et que la température terrestre a crû de +0,74°C depuis un siècle.

Le GIEC étudie également les conséquences perceptibles du changement climatique, qui se traduisent principalement par des changements dans la répartition des vents et des précipitations sur le globe, et donc du cycle de l'eau et des nombreuses activités humaines qui en dépendent, une extension des régions affectées par des sécheresses, la montée progressive du niveau de la mer et une acidification de l'océan.

Au rythme actuel, il est probable que le réchauffement climatique ait des conséquences irréversibles au cours du XXI^e siècle. Les experts du GIEC ont estimé que 20 à 30% des espèces vivantes étudiées seront probablement confrontées à des menaces croissantes d'extinction si le réchauffement global dépasse 1,5 à 2,5 °C par rapport à la moyenne sur 1980-1999. Si la température dépasse de plus de 4°C celle de l'époque pré-industrielle, ce qui est la tendance actuelle, si aucune action résolue n'est entreprise pour infléchir les courbes « business as usual », les simulations suggèrent des extinctions plus importantes (40 à 70% des espèces).

Le réchauffement anthropique (dû aux activités humaines), s'il n'est pas ralenti, aura des conséquences brutales et irréversibles sur l'ensemble du globe, d'où la **nécessité absolue de parvenir au plus vite à un accord mondial qui permette d'enrayer ce phénomène, et maintienne, en tout cas, le réchauffement moyen de la planète en-deçà de 2°C au dessus du niveau pré-industriel, soit une concentration de CO₂ dans un m³ d'atmosphère ne dépassant pas 450 ppm (parties par million).**





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

2. Pourquoi organiser une nouvelle conférence internationale sur le changement climatique et comment doit se dérouler la Conférence de Copenhague ?

Dans la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC-UNFCCC en Anglais), signée à Rio en 1992, **tous les pays du monde se sont fixé l'objectif de « maintenir un niveau de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui permettent d'éviter toute interférence anthropique dangereuse sur le système climatique »** (art. 2).

Pour atteindre cet objectif, les Parties ont signé à Kyoto en 1997 un Protocole de mise en œuvre de cette convention-cadre, **prévoyant des objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2012 pour 38 pays industrialisés**, dits de l'annexe B.

L'objectif global pour ces pays est une réduction de 5,2 % en 2012 par rapport à 1990. La conférence de Copenhague, en décembre 2009, est la 15^{ème} conférence des parties (COP 15) à la convention-cadre et la 5^{ème} réunion des parties au Protocole de Kyoto (MOP 5) et son objectif est donc de définir le nouveau régime international de lutte contre le changement climatique pour la période post-2012.

Il s'agit à la fois, d'une part, pour la quarantaine de pays industrialisés soumis à des objectifs chiffrés de réduction à moyen terme de **prendre le relais du protocole de Kyoto** (ou de le proroger) en étendant le champ de l'accord à d'autres domaines, en invitant les pays n'ayant pas ratifié le protocole de Kyoto (États-Unis) à prendre des engagements similaires et, d'autre part, pour tous les autres pays, de redistribuer les responsabilités et de prendre de nouveaux engagements selon le « principe des responsabilités communes mais différenciées » (responsabilités dans les émissions historiques et présentes, ainsi que prise en compte du niveau de développement).

La Conférence de Copenhague (négociation des textes) doit se dérouler en **trois temps** :

- du lundi 7 décembre 2009 au lundi 14 décembre 2009 : **sessions de négociation au niveau des experts**
- du lundi 14 décembre 2009 au mercredi 16 décembre 2009: **segment ministériel de la Conférence (représentation au niveau des ministres de l'Environnement)**
- du jeudi 17 décembre 2009 au vendredi 18 décembre 2009 : **sommet (représentation au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement)**

Parallèlement au déroulement de la Conférence, un nombre considérable d'évènements (« side events ») abordant le thème du changement climatique et du développement durable, se dérouleront à Copenhague.

Ces évènements sont organisés par les Etats, les collectivités territoriales, les ONG et/ou les entreprises.





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

3. Comment sont organisées les négociations et la Conférence ?

Dans les négociations onusiennes sur le climat, **deux groupes** de discussion distincts ont été créés :

- d'une part, le **groupe de travail *ad hoc* sur l'avenir du protocole de Kyoto (AWG-KP)**, chargé d'examiner les engagements d'atténuation des pays « Annexe B » (les pays industrialisés et en transition ayant ratifié le Protocole de Kyoto) pour la période post-2012, ainsi que la rénovation des différents dispositifs du protocole (mécanismes du marché du carbone, comptabilisation des puits de carbone forestiers, etc..)

- d'autre part, le **groupe de travail *ad hoc* sur l'action future (AWG-LCA)**, chargé de définir un régime global de lutte contre le changement climatique, dans lequel les pays en développement sont invités à prendre des formes d'engagement spécifiques en tenant compte du principe des « responsabilités communes mais différenciées ».

Ce futur régime a vocation à englober ou à se substituer au Protocole de Kyoto. **Les sujets dont doivent discuter les Parties sont regroupés en 5 « blocs » thématiques :**

1- vision partagée : Les Nations unies doivent préciser ce qu'elles souhaitent pour les conditions de vie sur la planète à long terme, conformément à la convention-cadre de l'ONU de 1992, « *d'éviter tout réchauffement dangereux* ». Le débat se focalise sur l'objectif global de non-dépassement de la température mondiale de 2°C, ce qui n'est pas encore décidé, et sur la date du pic des émissions mondiales, au-delà duquel celle-ci décroîtront,

2- atténuation : objectifs associés en termes d'émissions et de calendrier à moyen et long terme : c'est-à-dire réduction des émissions, pour les pays développés, ou évolution des émissions « déviation », pour les pays en développement,

3- adaptation aux effets du changement climatique,

4- technologies,

5- financement.

4. Quelle est la position de la France ?

Pour la France, l'accord politique de Copenhague devrait constituer un paquet comprenant, de façon équilibrée, chacun des éléments suivants :

- **Un engagement de la communauté internationale sur l'avenir que nous voulons pour la planète (« vision partagée »), se traduisant par l'affirmation de l'objectif des 2°C et d'une réduction des émissions mondiales, cohérente avec cet objectif, de -50% en 2050 par rapport à 1990, avec un pic des émissions au plus tard en 2020 . A cela devrait s'ajouter un engagement de tous les pays à élaborer des plans nationaux de croissance à faible intensité en carbone ;**

- **Un engagement des pays développés à réduire leurs émissions d'au moins 80 % en 2050 par rapport à 1990 et un objectif chiffré de réduction de leurs émissions à moyen terme (2020-2030), dans la fourchette -25% -40%, se traduisant par des trajectoires compatibles avec l'objectif de long terme (2050), comparables entre 2020 et 2030 ; ces engagements devraient être consignés dans une annexe à l'accord politique;**





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

4. Quelle est la position de la France ? (suite)

- **Un engagement des pays en développement les plus avancés (pays émergents) à mettre en place des politiques et mesures de limitation de la croissance de leurs émissions à moyen terme**, permettant une déviation substantielle de leurs émissions par rapport à la tendance actuelle (comprise entre -15 et -30%), cohérente avec l'objectif d'un pic mondial des émissions en 2020 ; ces politiques et mesures devraient être consignées dans une annexe à l'accord politique ;
- **Un engagement global sur un objectif de réduction de moitié de la déforestation d'ici 2020 et d'un arrêt de celle-ci d'ici 2030**, avec le lancement de processus pour atteindre ces objectifs ;
- **Un engagement de solidarité avec les pays les plus vulnérables en matière d'adaptation aux effets du changement climatique et d'aide à la mise en place de politiques de développement durable** dans ces pays, notamment via un meilleur accès à l'énergie. Tel est notamment l'objet du plan Justice Climat proposé par la France
- **Un engagement des pays développés et des pays en développement les plus avancés au financement de la lutte contre le changement climatique**, prioritairement dans les pays les plus vulnérables, avec un dispositif qui s'appuie en particulier sur les instruments bilatéraux et multilatéraux existants ;
- **Un financement public spécifique pour les années 2010-2012 (« fast start »)**, à destination des pays les plus pauvres et les plus vulnérables, pour accompagner les actions immédiatement entreprises sur la base de cet accord politique ;
- **Un engagement de tous les pays à améliorer le cadre d'investissement pour les technologies bas-carbone et à accroître leur coopération technologique**, notamment en s'appuyant sur les processus volontaires extérieurs favorisant le déploiement accéléré des technologies bas-carbone et une meilleure efficacité énergétique ;
- **La mise en place d'un registre international où seraient répertoriées les actions de tous les pays** ; l'établissement d'un mécanisme de mesure, rapport et vérification des actions, avec un processus de revues régulières de la mise en œuvre de ces actions, et un ajustement en conséquence de l'effort collectif à promouvoir pour atteindre l'objectif 2050 en fonction des résultats obtenus ;
- **L'annonce à Copenhague du principe de la création d'une Organisation Mondiale de l'Environnement**, notamment pour assurer le suivi et le respect des engagements pris.





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

5. Quelle sera la forme du texte final ?

L'objectif de parvenir à la signature d'un traité international complet lors de la Copenhague instaurant un nouveau régime post-2012 de lutte contre le changement climatique, semble aujourd'hui difficilement atteignable dans les délais. Cela résulte à la fois du retard accumulé dans la négociation technique dans les différents volets identifiés à Bali en décembre 2007 mais surtout de la permanence de points de blocage politiques sérieux concernant notamment, les engagements différenciés des parties à la convention.

En conséquence, un consensus émerge progressivement au sein de la communauté internationale pour viser un accord politique à Copenhague qui pourrait prendre la forme d'une décision de la conférence des parties (COP), qui aura une valeur légale.

Pour la France cet accord devrait être le plus contraignant possible et trancher les principes-clés de cet accord politique, qui seraient déclinés dans un instrument juridique pour adoption avant fin 2010. L'accord politique de Copenhague permettrait en particulier de recenser les principales annonces et les principaux engagements des parties, sur la base des options incluses dans le document de négociation technique actuellement sur la table lequel constituerait le squelette du futur texte juridique.

Les principales difficultés rencontrées portent plus particulièrement sur l'avenir du protocole de Kyoto dans le futur régime international, sur la question de la comparabilité des efforts entre pays développés, sur les responsabilités que devront assumer les pays en développement les plus avancés, ainsi que sur la question du financement.

6. Qu'attendons-nous de Copenhague ?

Copenhague sera un succès si tous les pays du monde y réitèrent leur engagement de mettre tout en œuvre pour ne pas dépasser le seuil des 2°C et organisent de façon collective les moyens pour atteindre cet objectif, ainsi que les dispositifs à mettre en place pour aider à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Pour cela, il faut qu'à Copenhague, les engagements des uns et des autres soient les plus clairs possibles et qu'ils soient contraignants, qu'il s'agisse d'engagements chiffrés de réduction à moyen terme pour les pays développés ou de l'engagement d'inflexion de la courbe tendancielle des émissions pour les pays en développement.

Il faut ensuite que soit décidée la mise en place d'un cadre pour permettre de vérifier, dans la confiance, la mise en œuvre des politiques et programmes permettant de tenir ces engagements.

Ces engagements doivent donc être mesurables et vérifiables. C'est dans cet esprit que le président de la République a proposé **la création d'une Organisation mondiale de l'environnement**, qui devra aussi fédérer différents outils de coopération internationale qui vont permettre de tenir ces engagements.

Il faut enfin qu'à Copenhague soit décidée **la mise en place d'une nouvelle architecture financière sur le changement climatique, qui s'articule correctement avec l'aide publique au développement**, notamment pour les pays les plus vulnérables au changement climatique, et que soient lancés des processus de coopération technologique qui permettent la diffusion accélérée des technologies à faible émission de carbone.





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

7. A quoi sert le « Major Economies Forum on Energy and Climate » (MEF) dans la négociation sur le climat ?

Ce forum, qui réunit les 17 « économies majeures » qui représentent 80% des émissions de gaz à effet de serre, est un lieu d'échange, et non de négociation, permettant de traiter au sein d'un groupe restreint de pays certaines questions épineuses de la négociation climat.

Le MEF est utile :

- d'une part, pour identifier les points de convergence possibles entre les pays dont la part de responsabilité en terme d'émissions est la plus importante (de fait, les réunions du MEF qui ont eu lieu en 2009 ont permis de dégager nombre de lignes directrices communes entre les pays concernés) ;
- d'autre part pour identifier les pistes de coopération et d'actions (politiques, mesures, modes de financement, technologies, mécanismes économiques...) permettant la mise en œuvre effective du futur accord et l'engagement de tous les pays sur des chemins de développement moins intensifs en carbone.

Lors du Sommet MEF de l'Aquila (Italie) en juillet dernier, des avancées importantes ont pu être obtenues dans ce cadre, en particulier sur l'**objectif des 2°C**, que les 17 chefs d'Etat et gouvernements présents ont entériné, ainsi que pour l'**identification des technologies bas carbone à déployer pour lutter contre le changement climatique**.

Le MEF devra poursuivre ses travaux, au-delà de Copenhague, concernant l'initiative du « **Global technology partnership** » visant à renforcer la diffusion des technologies bas-carbone, par différentes feuilles de routes internationales identifiant les conditions à mettre en place pour favoriser l'investissement dans ces technologies.

8. L'arrivée de l'administration Obama et les annonces récentes du président américain n'ont-elles pas changé la donne et le cours des négociations ?

La Maison Blanche a indiqué le 25 novembre que le Président Obama se rendrait à Copenhague le 9 décembre et qu'il annoncerait des objectifs chiffrés de réduction dans le cadre d'une trajectoire vers 2050 avec des objectifs intermédiaires de l'ordre de -17% en 2020, de -30% en 2025, de -42% en 2030 et de -83% en 2050, chacun de ces objectifs étant fixé par rapport à 2005. Cette présence du Président Obama, accompagné d'une délégation ministérielle à la Conférence de Copenhague le 9 décembre, même si elle intervient quelques jours avant le segment dédié aux Chefs d'Etat (17-18 décembre 2009), répond à notre préoccupation d'une implication des pays au plus haut niveau. **Ce déplacement démontre une volonté d'engagement des Etats-Unis pour lutter contre le changement climatique.**

La France salue la volonté des Etats-Unis de s'engager sur des objectifs chiffrés. L'élément nouveau est la notion de trajectoire avec un chiffre pour 2030 de -42% dont nous devons mesurer en détail la portée. **Cependant, ces annonces sont à comparer à ce que fait l'Union Européenne : le chiffre américain de -17% en 2020 par rapport à 2005 correspond à une baisse de l'ordre de 4% des émissions par rapport à 1990.** Pour sa part, l'UE s'est engagée à une réduction de -20% par rapport à 1990, pouvant aller jusqu'à 30% dans le cadre d'un accord satisfaisant à Copenhague, c'est à dire si les autres parties prennent des engagements de réduction comparables aux siens. Par ailleurs, pour mémoire, **le Groupe International pour l'Etude du Climat (GIEC) recommande pour les pays développés de situer leurs objectifs en 2020 entre -25 et -40% par rapport à 1990, et entre -40 et -60% en 2030.**





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

9. Quelle contribution des grands pays émergents dans l'accord de Copenhague ?

Les grands pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Mexique, Afrique du Sud), dont les émissions en chiffres bruts sont aujourd'hui presque comparables à celles des pays industrialisés, jouent un rôle clé dans la négociation.

Cependant, dans le protocole de Kyoto, ces pays appartiennent au groupe des pays en développement et ne sont donc pas soumis, comme les pays développés (annexe 1), à des objectifs chiffrés de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Compte tenu de la part croissante des émissions qu'ils représentent, l'efficacité du futur régime qui se mettra en place le 1^{er} janvier 2013 suppose que ces pays participent de manière plus significative à l'effort de lutte contre le changement climatique. Cette participation devrait se traduire par des objectifs visant à ralentir dans un premier temps leur courbe de croissance de leurs émissions.

Plus concrètement, les efforts jugés nécessaires par le GIEC de la part des pays en développement les plus avancés sont de s'engager sur une déviation,

de 15 à 30 % de leurs émissions d'ici 2020, par rapport à la tendance actuelle (business as usual) de leurs émissions (« scénario de référence »). D'une manière générale, l'UE est attentive à ce que le futur régime climatique permette aux pays en développement de poursuivre leur développement économique et social en empruntant des voies (faiblement émettrices en carbone) différentes de celles qu'ont empruntées les pays développés. Pour faciliter et mieux maîtriser ces évolutions, ces pays devraient mettre en place **des plans nationaux de croissance à faible intensité en carbone permettant une inflexion substantielle de leurs émissions** d'ici 2050 par rapport à un scénario de référence.

Dans ce contexte, les annonces récentes par le Brésil d'une déviation de près de 40% de sa courbe d'émissions en 2020, et de la Chine, d'une réduction de son « intensité carbone » (quantité d'émission de CO₂ par unité de PIB) de 40 à 45% en 2020 par rapport à 2005 constituent des pas dans la bonne direction.

10. Quelle place pour l'Afrique et les pays les plus vulnérables dans la négociation climat ?

Les pays les plus vulnérables (Afrique, pays d'Océanie, PMA), souffrent à la fois de difficultés récurrentes d'accès à l'énergie et sont également ceux qui sont les plus touchés par les conséquences du changement climatique, alors même qu'ils sont peu responsables des émissions, l'Afrique sub-saharienne ne contribuant par exemple qu'à 4% des émissions mondiales. **Il est donc essentiel que leur voix puisse être entendue à Copenhague et que la communauté internationale puisse répondre de manière crédible à leurs préoccupations.** Cela veut dire maintenir le lien, dans l'accord, entre les efforts d'atténuation et les besoins d'adaptation.

Consciente des besoins urgents des pays d'Afrique, l'Union européenne poursuit son action engagée dans le cadre du partenariat UE-Afrique de Lisbonne dont deux volets sont consacrés à l'énergie et au changement climatique en Afrique.

De son côté, la France, qui conduit déjà une action d'ampleur ciblée sur le climat dans le cadre de sa politique d'aide au développement (800 millions d'euros par an consacrés par l'Agence Française de Développement (AFD) à des projets liés à la lutte contre le changement climatique) défend le principe, en vue de la conférence de Copenhague, **d'un plan spécifiquement adapté aux pays les moins avancés**, notamment en Afrique, et aux plus vulnérables dans le domaine de l'accès à l'énergie et de l'adaptation aux effets du changement climatique.

La multiplication des projets, l'identification des besoins, le développement des capacités des pays africains devront trouver à Copenhague l'occasion de prendre une ampleur nouvelle notamment en créant un cadre international pour l'adaptation.





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

11. Quel rôle pour la société civile dans les négociations ?

La société civile est impliquée de plusieurs façons dans les négociations sur le changement climatique.

Dans le processus de négociation en lui-même d'abord. La société civile (ONG et secteur privé) n'est pas partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, mais est considérée comme Observateur et peut, à ce titre, assister à certaines sessions de négociation onusiennes, ce qui sera le cas en partie lors de la 15^e Conférence des Parties de Copenhague. Lors des dernières sessions de négociation, le secrétariat a donné la parole à plusieurs ONG.

Si la société civile ne participe pas directement à l'élaboration des textes de négociation, la présence importante de ses représentants à Copenhague en décembre, et auparavant durant les sessions préparatoires de négociation onusiennes, lui permet **d'exercer une pression salutaire et une influence certaine sur les travaux des négociateurs et les choix des représentants nationaux jusqu'au plus haut niveau.**

Les négociations se nourrissent également des échanges très fournis avec les représentants de la société civile, des événements en marge de la négociation et des nombreuses publications d'expertise technique.

Enfin, les délégations nationales échangent régulièrement avec ces dernières lors de sessions de négociation, ainsi que dans les capitales, entre les sessions. En France, le dialogue avec la société civile s'est intensifié à différents niveaux dans la perspective du sommet de Copenhague. Par exemple, à l'invitation du ministre des Affaires étrangères et européennes, les membres du Conseil stratégique de la coopération non gouvernementale ont été invités le 24 novembre 2009 à faire part de leurs préoccupations concernant les enjeux de Copenhague et la mise en oeuvre des mesures qui seront décidées lors de la Conférence. Pour mémoire, ce Conseil a été institué par Bernard Kouchner dans le cadre du programme de réforme du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), afin d'intensifier le dialogue avec la société civile.

12. Quid du nucléaire et des technologies bas carbone dans les négociations ?

Quel que soit l'accord qui sera conclu à Copenhague, c'est concrètement, en grande partie, la diffusion plus large et accélérée des « technologies bas carbone » qui permettra, associée aux politiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'intensité carbone de la croissance. **L'enjeu de Copenhague est donc aussi de lancer un signal clair sur la diffusion globale des technologies bas carbone, par la facilitation des investissements, des transferts de technologies, la diffusion des meilleures pratiques, la coopération sur la recherche...** Toutes les technologies bas carbone sont nécessaires pour faire face au défi du changement climatique, en particulier, s'agissant de l'offre : les énergies renouvelables, le nucléaire et les technologies de captage et de stockage du CO₂ (CSC).

L'ampleur du défi ne permet pas d'exclure *a priori* telle ou telle technologie, toutes faisant partie de la solution.

S'agissant du nucléaire, les conditions de son développement sont connues : non-prolifération, haut niveau de sûreté, solutions efficaces pour la gestion des déchets radioactifs, transparence. C'est seulement si ces quatre conditions sont respectées que le nucléaire constitue, associé à d'autres technologies de l'énergie à faible intensité en carbone, un outil important de lutte contre le changement climatique.

C'est le concept de "développement responsable" du nucléaire que la France encourage pour répondre, dans le monde, à ce défi global et c'est dans cet esprit que la France accueillera au printemps 2010 une conférence internationale sur les conditions de développement du nucléaire civil.





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

13. Certains prévoient que le changement climatique va entraîner une augmentation considérable des réfugiés dit « climatiques » ? Comment gérer cette question ?

L'impact du changement climatique sur les populations, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables, est une question qui doit être au centre de nos préoccupations. Cet impact est déjà perceptible. **Selon les Nations unies, le nombre de désastres naturels a doublé en 20 ans et 90% d'entre eux sont liés au climat.** Les populations de certaines régions n'ont d'autres choix que de fuir la destruction, ou parfois même, la disparition de leur terres. **Le nombre des réfugiés climatiques pourrait atteindre 200 millions d'ici 2050.** C'est aussi un défi porteur de menaces en termes de sécurité collective. Nous devons être en mesure d'y répondre autrement que par une seule réponse humanitaire, par une approche de diplomatie préventive et de gestion des risques. La réponse de la communauté internationale à la question des réfugiés climatiques peut prendre plusieurs formes :

- Elle passe d'abord par **l'obtention à Copenhague de l'engagement de réduire les émissions et de respecter la limite des 2°C.**
- C'est aussi la nécessité de poursuivre le débat dans les plus hautes instances des Nations unies. Le Conseil de sécurité en avait déjà débattu en avril 2007.

La prise de conscience s'accélère. Nous avons progressé en juin à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) par l'adoption d'une résolution liant sécurité et climat. Cette évolution est un premier pas, elle doit se poursuivre dans le débat politique.

- **C'est mobiliser des moyens pour une meilleure connaissance du phénomène.** Nous nous y attelons au niveau européen à la suite du rapport de Javier Solana qui énonce un ensemble de recommandations. La France mène des études sur ce sujet, pour certaines avec nos partenaires européens, dans des zones sensibles. C'est le cas, par exemple **en Afrique, dans la bande sahélienne, où nous travaillons avec nos partenaires britanniques à une étude sur les implications sécuritaires du changement climatique.** Ce travail de connaissance puis d'information des populations elles-mêmes et de la communauté internationale doit déboucher sur la proposition de solutions.

- C'est enfin **l'engagement d'une réflexion juridique sur le statut de « réfugié climatique »**, face à un phénomène qui n'existait pas au moment où le droit des réfugiés a été adopté.

14. Forêt : quelle place pour la gestion durable des forêts à Copenhague ?

La déforestation représente près de 20% des émissions mondiales des gaz à effet de serre. La forêt doit donc absolument être pleinement intégrée à l'accord de Copenhague et ouvrir sur les perspectives liées aux bonnes pratiques agricoles. Nos coopérations avec les pays du Sud, notamment les pays du bassin du Congo, le Brésil ou l'Indonésie, sont nombreuses et reconnues. Elles peuvent être amplifiées et servir d'exemples dans le cadre du nouvel accord. Le futur régime sur le climat doit comprendre des actions visant à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) et souligner l'importance de la préservation des forêts, de leur gestion durable et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+). L'UE prône l'objectif de réduire d'ici 2020 la déforestation tropicale brute d'au moins 50 % par rapport aux niveaux actuels et de mettre fin

d'ici 2030 à la diminution du couvert forestier de la planète. Les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales méritent d'être respectées et mises en valeur, et doivent garantir la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, en produisant des bénéfices directs sur le plan social au niveau local. Les Etats et les peuples forestiers doivent être associés très directement aux décisions qui seront prises concernant le volet forêt du futur régime international de lutte contre le changement climatique. A la Conférence de Copenhague, nous devons garantir que la communauté internationale se tient prête à soutenir sans défaut ceux qui décideront de s'engager dans des voies de développement compatibles avec la protection de leurs forêts. **La France a notamment proposé que 20% des financements alloués au financement international de la lutte contre les changements climatiques soient consacrés à ce sujet.**





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

15. Financement : les pays du sud réclament une aide financière supplémentaire pour lutter contre le changement climatique ? Comment répondre à ces attentes ?

Le financement du changement climatique recouvre plusieurs volets : il s'agit de financer l'atténuation, c'est-à-dire la réduction des émissions de gaz à effet de serre (y compris les puits de carbone que représentent les forêts), ainsi que l'adaptation aux effets irréversibles du changement climatique. **Dans ce débat, il est difficile d'apprécier avec certitude et précision l'ampleur des montants qui seront nécessaires** ; les chiffres sont souvent très impressionnants. La question du financement recouvre en fait trois questions : celles des besoins et des projets à financer ; celle des ressources financières ou sources de financement et celles des canaux d'affectation des ressources aux besoins et de la gouvernance des fonds. Si les pays développés disposent des ressources nécessaires pour réduire leurs émissions et adapter leurs économies et leurs sociétés à ces nouvelles contraintes. **Pour les pays les plus vulnérables, le changement climatique ne fait que s'ajouter aux fortes contraintes socio - économiques existantes. Les pays Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique se sont ainsi engagés à ce que les « pays développés aident les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique à faire face aux coûts de leur adaptation ; [...] ils prennent toutes les mesures possibles en vue d'encourager, de faciliter et de financer, selon les besoins, le transfert et l'accès de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels ».**

Dans ce contexte, l'Union européenne a engagé une réflexion ; elle estime que le surcoût net total pour l'atténuation et l'adaptation dans les pays en développement pourrait d'élever à quelques 100 milliards d'euros par an d'ici 2020. Ce montant est une estimation globale des besoins dans les PED qui devraient être financés par les propres efforts des pays, la contribution du marché carbone international et le financement public international. **L'UE se déclare prête à assumer sa part du financement, dans le cadre d'un accord global et ambitieux à Copenhague et d'une répartition équitable de l'effort au niveau mondial.**

Afin de rapprocher les négociations internationales des réalités du terrain, la France a par ailleurs présenté un cadre de financement spécifique, chiffré, pour les pays les plus vulnérables, **le plan « justice climat »**. En effet, en matière de lutte contre le changement climatique, les arrangements institutionnels en place n'ont pas été conçus pour faire face au volume et au rythme de financement qui seront nécessaires après 2012. Lors du Conseil européen du 30 octobre, l'Union européenne a donc rappelé la nécessité d'augmenter, de façon progressive mais significative, les flux financiers, tant publics que privés, à destination des pays en développement - y compris via le marché du carbone- pour l'adaptation, l'atténuation, la lutte contre la déforestation, les activités technologiques et le renforcement des capacités. Le Conseil précise que « des modes de financement novateurs peuvent aider à assurer des flux de financement prévisibles en faveur du développement durable, en particulier au profit des pays les plus pauvres et les plus vulnérables ».

L'UE soutient par ailleurs le principe d'un financement précoce « **fast start** » pour permettre de financer avant 2013 le renforcement des capacités et des mesures rapides dans les pays en développement, notamment les plus vulnérables. Ces financements précoces pourraient notamment aider ces pays à élaborer leurs plans de croissance sobre en carbone, mais aussi à réaliser les inventaires des émissions annuelles de gaz à effet de serre, financer la mise en place de projets pilotes et la coopération dans le domaine de la Recherche et Développement sur les technologies bas carbone, l'accès à l'énergie et les mesures d'adaptation immédiate comme la réduction des risques de catastrophes naturelles.

S'agissant de l'architecture financière du futur régime, l'UE souhaite maximiser les synergies dans la mise en œuvre du financement international, et valoriser l'expérience acquise par les institutions existantes, qu'il s'agisse des agences bilatérales ou multilatérales (et notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial), dans le domaine du développement.





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

16. Le Conseil européen prévoit qu'en cas d'accord satisfaisant à Copenhague l'engagement de l'UE passera de 20 à 30%. Compte tenu de la façon dont se présente Copenhague, l'Europe passera-t-elle de 20 à 30% ?

Le Conseil européen de mars 2007 a décidé qu'en cas d'accord satisfaisant, l'engagement de réduction de l'UE passerait de 20 à 30%.

C'est donc le Conseil européen qui devra décider si les résultats obtenus et si les engagements des autres pays sont effectivement satisfaisants,

c'est-à-dire si les autres pays développés s'engagent sur des objectifs de réduction comparables et si les pays en développement apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives.

17. Que fait l'UE pour aider à la conclusion d'un accord ?

L'UE se veut d'abord exemplaire. Elle a prouvé qu'il était possible d'adopter des objectifs ambitieux (-20% en 2020 par rapport à 1990) et de mettre en œuvre les politiques pour atteindre ces objectifs (Paquet énergie climat adopté fin 2008). Elle a expérimenté puis mis en place un marché carbone qui fonctionne et qui peut être étendu au niveau mondial. Elle est prête à aller plus loin et encourage l'ensemble des pays à faire de même.

Elle agit intensément depuis deux ans par son réseau de diplomatie environnementale (GDN) et grâce aux réseaux de ses Etats membres. Il s'agit à la fois de défendre des positions européennes ambitieuses en termes de réductions des émissions mais aussi de créer des alliances, de rapprocher les positions des pays développés et des pays émergents.

Les Etats membres de l'Union européenne et la Commission européenne disposent en outre d'une expertise et de programmes de coopération bilatérale dans de nombreux domaines qui ont un lien direct avec la négociation sur le climat. C'est particulièrement vrai dans le domaine du développement en général où l'UE, collectivement, est de loin le premier contributeur international.

La coopération au développement en lien avec la lutte contre le changement climatique concerne des domaines très divers : forêt/agriculture, énergie, technologies vertes, adaptation, développement urbain. etc.

De leur côté, les entreprises européennes ont une activité intense dans toutes les parties du monde, sur les marchés en progression rapide du développement durable, avec un accent nouveau sur la question de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

Le secteur privé, par ses investissements et ses solutions intégrées au service du développement durable, sera l'un des acteurs clés de la mise en œuvre de l'accord de Copenhague.

Dans le cas particulier des pays les plus vulnérables, notamment en Afrique et dans les petits Etats insulaires en développement, la France promeut, dans le cadre européen, un partenariat de long terme, qui permette à ces pays de s'adapter au changement climatique, avec des actions coordonnées avec nos politiques d'aide au développement, en particulier pour améliorer l'accès à l'énergie, moteur du développement.

C'est le sens des démarches engagées par la France avec le plan « justice climat » qui vient en appui de la négociation de Copenhague.

D'une façon générale nous souhaitons une meilleure articulation de la politique européenne d'aide au développement sur les sujets énergie-climat avec les politiques nationales de développement dans ces domaines.





La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

18. Que fait la diplomatie française pour favoriser la conclusion d'un accord à Copenhague ?

Le ministère des Affaires étrangères et européennes, en lien étroit avec les autres ministères concernés, travaille depuis plusieurs mois à un accord ambitieux et efficace à Copenhague, en mobilisant son réseau diplomatique et de coopération et à travers une forte implication dans la négociation de ses services à Paris (Direction générale de la Mondialisation du développement et des partenariats, Direction de l'Union européenne, Direction des Nations Unies et des organisations internationales, directions géographiques).

- Toutes nos ambassades ont été sollicitées depuis plus d'un an, à plusieurs reprises, pour échanger sur les enjeux de la conférence de Copenhague, identifier les projets de coopération bilatérale en lien avec cette négociation, et relayer auprès des autorités de leur pays de résidence les positions défendues par la France.

- Au moment de la sortie du film "Home" de Yann Arthus-Bertrand en juin dernier, il a été demandé à tous nos ambassadeurs et, à travers eux, à notre réseau culturel, de coopération et d'éducation (plusieurs centaines d'établissements), d'organiser des projections spéciales du film suivies d'un débat avec les acteurs locaux sur le changement climatique et pour examiner les actions pouvant être menées dans chaque pays.

- Dans le cadre d'une initiative diplomatique coordonnée de plusieurs ministres européens des Affaires étrangères, **nos ambassades ont diffusé la position européenne en vue de Copenhague, en liaison avec la présidence suédoise.**

- Nos ambassades dans les pays concernés ont activement travaillé depuis le début de l'année au recensement des projets liés à la lutte contre le changement climatique afin que la France puisse proposer l'initiative "énergie-climat pour l'Afrique" évoquée par le Président de la République au sommet climat de l'ONU, en septembre, qui doit permettre de rapprocher le cadre d'appui qui sera décidé à Copenhague des projets concrets souhaités par les pays concernés ; une initiative comparable a été conduite dans les petits Etats insulaires plus particulièrement menacés par le changement climatique

- **Plusieurs séminaires internationaux ont été organisés à travers le monde** avec l'appui de nos ambassades pour préparer la conférence de Copenhague, en identifiant autant que possible les politiques et mesures à mettre en oeuvre, comme le

Forum mondial du développement durable à Ouagadougou (8-11 oct. 2009), un séminaire international sur le climat à San José au Costa Rica (10 et 11 sept. 2009), ou encore le séminaire bilatéral franco-thaïlandais de Bangkok (8-9 octobre).

- Dans les pays clés pour la négociation sur le climat, comme le Brésil, l'Inde et la Chine, nos ambassades ont été sollicitées pour identifier précisément les secteurs de coopération sur les technologies bas-carbone où la coopération bilatérale pourrait être renforcée. Pour le Brésil, cela s'est traduit, par exemple, par l'organisation début septembre d'un séminaire bilatéral sur les technologies bas-carbone et par la constitution d'un groupe de travail bilatéral sur le climat comme cela est également le cas avec l'Inde et la Chine.

Avec le Brésil, notre coopération a permis de faciliter l'élaboration d'une position commune pour Copenhague. Cette position est aujourd'hui un document-clé qui devrait jouer un rôle capital dans l'obtention d'un accord politique à Copenhague.

- D'une façon plus générale, **c'est l'ensemble de notre politique de coopération au développement qui s'est infléchi pour tenir compte de la nécessité de lutter contre le changement climatique**, conformément aux décisions prises par le dernier Comité interministériel de coopération internationale au développement (CICID) du 5 juin 2009.

- **Enfin, à Copenhague même, notre ambassade organise pendant la conférence nombre d'événements qui visent, à la fois, à associer à la recherche de la solution les différentes parties prenantes (ONG, collectivités locales, entreprises) et à promouvoir le rôle que la France joue pour obtenir un accord satisfaisant.**

A Paris, le MAEE occupe un rôle pivot dans le dispositif national d'élaboration des stratégies et politiques françaises sur le climat en vue des sessions de négociation onusiennes, des réunions du Conseil des ministres à Bruxelles, et des différents forums multilatéraux et bilatéraux traitant des questions climatiques. Le ministère travaille en collaboration étroite avec les autres services de l'Etat impliqués (en particulier le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et l'Agence Française de Développement) et les autorités françaises (Président de la République et Premier ministre).

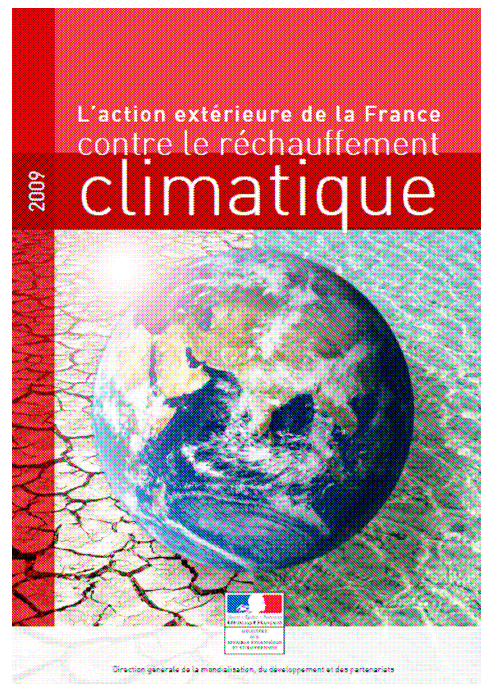


La Conférence de Copenhague sur le changement climatique (7 au 18 décembre 2009)

Pour plus d'informations, consulter la brochure :

L'action extérieure de la France contre le réchauffement climatique
sur le site France Diplomatie

www.diplomatie.gouv.fr



<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction des Biens Publics Mondiaux / Sous-direction du climat et de l'énergie

27, rue de la Convention CS91533 – 75732 Paris Cedex 15

